

Conseil municipal du 12 octobre 2021.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce mardi 12 octobre, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Absents : Audrey MULLER ; pouvoir donné à Bernard COMTET

Stéphane MEUNIER ; pouvoir donné à Chantal SIMONNET

Affouages

Les coupes de taillis des bois communaux sont gérées par l'ONF. Celui-ci préconise de continuer à nettoyer en priorité, la parcelle n°3 (plan des affouages consultable en mairie) pour pouvoir atteindre les grumes et ensuite relancer dans le futur, une nouvelle plantation.

La parcelle n°15 peut être reportée à 2022, son capital forestier étant insuffisant.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération sur l'exploitation des affouages, selon les conseils de l'ONF.

Demande de subvention du Comité de Fleurissement

Le Comité de Fleurissement a omis d'envoyer par écrit sa demande de subvention, pour 2021.

Afin d'encourager cette association dynamique (fleurissement de la commune, future bourse aux jouets...), il est décidé de régulariser la situation.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération accordant 300€ de subvention, au Comité de Fleurissement.

Eparage des chemins communaux

En l'absence de l'employé communal, confirmé inapte tout emploi dans une récente expertise médicale, l'éparage des chemins sera fait par Stéphane MEUNIER, avec le tracteur de la commune. Deux devis avaient été demandés : Société BERNARD de SAVIGNY SUR SEILLE et Anthony GUIGON de JOUVENCON. Ceux-ci étaient plus chers et indisponibles dans de courts délais.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération octroyant l'éparage des chemins par Stéphane MEUNIER.

Renouvellement de contrat avec la société KOESIO

La société KOESIO est chargée du renouvellement et de la maintenance des 2 photocopieurs de la commune (école et mairie). Un dépassement dans le nombre de copies prévues a engendré une hausse des factures. La société KOESIO changera le copieur de l'école (vétusté 5 ans) et nous propose une baisse du tarif des photocopies, en prenant en compte le surnombre. La facture mensuelle sera ainsi minorée.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération sur le renouvellement du contrat avec KOESIO, dans les nouvelles conditions, avec les nouveaux tarifs.

Décisions modificatives (DM)

Achat d'un gyrobroyeur pour la somme de 3120€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la DM.

Des armoires ont été remplacées dans la salle informatique de l'école, pour la somme de 1585,28€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la DM.

Projets 2022

La débroussailleuse communale a été déclarée inadaptée, mauvaise pour les employés communaux, par la Médecine du Travail. Une démonstration de tondeuse, marque FERRIS, par la société CLAAS, a été faite pour plusieurs communes, sur notre site. Le devis reçu d'une machine à 15350€ HT, avec la reprise de notre ancien matériel à 3500€ HT, s'élève donc à 11850€ HT. La commande doit être faite maintenant, avec un paiement prévu au budget 2022.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis.

Il est prévu de changer les fenêtres de la Mairie, afin de les passer en double vitrage. Cette isolation thermique peut prétendre à une subvention.

La sécurisation du centre bourg, avec la réalisation d'un chemin piétonnier est à l'étude. Une proposition a été adressée par le STA du Louhannais (Service Territorial d'Aménagement). Une commission va étudier au plus vite sa faisabilité.

Réception d'un devis pour divers panneaux de signalisation, par la société GIROD, pour un montant de 1376,56€ TTC.

Questions diverses

Le logement communal situé au-dessus de la Mairie, sera libéré au 31 octobre 2021.

La dernière expertise médicale a déclaré Mr Dominique SANVERT, employé communal, inapte tout poste, toute activité. Il devra passer devant une commission de réforme, pour mise en retraite. Un appel à candidature pourra alors être fait.

Mme Régine TREBOZ demande l'accord de la Mairie pour entretenir une lande de terrain communal, jouxtant sa propriété. Accord à l'unanimité.

Au 1er janvier 2022, la commune a la possibilité de dématérialiser les autorisations d'urbanisme. Une réunion d'information a été organisée par le Syndicat Mixte afin de proposer plusieurs solutions. La Commune retient la solution de SIRAP proposée par le Syndicat Mixte. Une information aux usagers devra être faite.

Un « regard » au niveau de la cantine, sort de son logement et s'avère dangereux avec la proximité des enfants.

Rappel : le 20 novembre, les illuminations de Noël seront installées sur les mâts du SYDESL et les platanes de l'école seront élagués.